



**Syndicat National FORCE OUVRIERE des Lycées et Collèges
Section de Paris**

131 rue Damrémont 75018 Paris
Tél. : 01 53 01 61 10 Mail : snfolc@udfo75.net

Déclaration du SNFOLC75 à la FPMA mutation du 7 juin 2019

Tout d'abord le SNFOLC75 s'associe à sa fédération, la FNEC FP-FO, qui condamne fermement l'escalade répressive mise en oeuvre par le gouvernement.

Le 1er mai les manifestants ont été violemment chargés par les forces de police, aspergés de gaz lacrymogènes asphyxiants, pris pour cible par les LBD. Les cortèges syndicaux et leurs services d'ordre ont été délibérément ciblés par ces attaques policières successives avant même que la manifestation ne débute, entraînant de nombreux blessés. Le SNFOLC n'est pas dupe de cette stratégie dangereuse ordonnée par le gouvernement qui dans les faits installe un climat de terreur, visant à disloquer les cortèges syndicaux et interdisant en réalité toute possibilité de manifester démocratiquement, ce dans l'unique objectif de tenter de faire refluer les mobilisations sociales, ce qu'il n'est pas parvenu à faire jusqu'à présent, en témoigne la puissance de la manifestation parisienne du 1er mai.

Cette répression s'exerce à l'encontre des gilets jaunes, des lycéens, des salariés, des militants syndicaux, et également des enseignants qui manifestent leur opposition à la loi Ecole de la confiance. Le 27 avril à Toulouse, plusieurs policiers ont violemment bousculé un militant du Syndicat FO des Lycées Collèges alors qu'il était parfaitement identifiable avec son drapeau FO. Le jeudi 9 mai, le mardi 21 et jeudi 23 mai, des militants syndicaux ont été arrêtés et placés en garde à vue. Le 11 mai notre camarade membre de la Commission exécutive du SNFOLC et son conjoint ont été mis en garde à vue, elle pour un crime de l'ancien régime, le crime de lèse majesté.

Sanctions disciplinaires, mutations dites « *dans l'intérêt du service* » : plusieurs enseignants font déjà les frais de la loi Ecole de la Confiance et du devoir d'exemplarité, comme ce directeur d'école qui reçoit une lettre de son DASEN lui rappelant son devoir de neutralité, y compris en dehors du temps de service. Le SNFOLC 75 avec la FNEC FP-FO s'insurge contre ces atteintes au Statut. Elle rappelle que depuis le Statut Général des fonctionnaires de 1946, les fonctionnaires ne sont plus les agents du gouvernement et de la majorité politique au pouvoir, mais les serviteurs de la République.

Le gouvernement qui d'un côté réprime les manifestations, voudrait de l'autre côté diriger les syndicats en les intégrant dans des conférences. Il ne peut pas en être question. FO restera une organisation soutenant et défendant les revendications des personnels.

Concernant les retraites, le président Macron a confirmé et précisé les objectifs de la réforme des retraites : des décotes au-dessous de 64 ans ; dès 2020, un nouvel allongement de la durée de cotisation et une baisse du montant global des retraites (en moyenne de 15% et jusqu'à 30%). C'est aussi la mise en place du régime universel de retraites par points. Le projet Delevoye vise à calculer les pensions, non plus sur le traitement indiciaire des six derniers mois, mais sur l'ensemble des rémunérations de toute la carrière. Il vise à faire sauter un pilier essentiel du Statut : le Code des pensions civiles et militaires. C'est pour cela que FO dit non au régime universel par points, et exige le maintien du Code des pensions civiles et militaires.

De même, FO demande le retrait du projet de loi sur la « transformation de la fonction publique », adopté en première lecture le 28 mai par l'assemblée nationale qui vise entre-autre à allonger le temps de travail des personnels de l'Education nationale comme de tous les fonctionnaires de l'état. La publication du rapport de l'Inspection générale des finances confirme cette intention en ciblant notamment le temps de travail des Conseillers principaux d'éducation, des Psychologues de l'Education Nationale, ainsi que les jours de fractionnement, il s'agit bien de chercher à aligner tous les fonctionnaires de l'Etat, donc les enseignants, sur les 1607 heures annuelles pour réduire le nombre de postes statutaires.

Mais revenons au ministère de l'Éducation nationale, où les Groupes de Travail se multiplient, les textes sont publiés sans que soient entendues les revendications des personnels, comme par exemple, le décret sur la deuxième heure supplémentaire publié au Journal Officiel, malgré l'opposition de toutes les organisations au Comité Technique Ministériel.

FO n'est pas un corps intermédiaire. Nous ne co-construirons pas les contre-réformes. A l'inverse, nous nous adressons à nouveau à monsieur le Ministre : après les annonces médiatiques du Président de la République, il y a urgence à répondre aux revendications précises des personnels.

En particulier FO demande avec les personnels l'abrogation des contre-réformes du baccalauréat, du lycée, du collège et de la loi ORE et de Parcoursup.

Le SNFOLC revendique, avec la FNEC FP-FO, le retrait total du projet de loi Blanquer dite cyniquement « école de la confiance ».

Après le vote de la loi Blanquer au Sénat le 21 mai, pour la CEF, rien n'est réglé. La suppression des EPLESF en seconde lecture au Sénat est à mettre au compte de la mobilisation massive des personnels. Si cela était confirmé à la suite de vote à l'assemblée nationale, ce serait incontestablement un recul du Ministre et un point d'appui pour la suite. Mais de nombreuses dispositions rejetées demeurent.

En outre, certaines ont été aggravées en cours d'examen par les deux chambres dont

- l'annualisation du temps de travail des enseignants
- la formation continue obligatoire pendant les vacances scolaires
- le renforcement de l'expérimentation, pour déroger aux programmes et aux horaires nationaux et aux statuts...
- Maintien du « devoir d'exemplarité », pour mettre au pas les enseignants

L'obligation que le chef d'établissement soit « associé à la décision d'affectation dans son établissement d'un enseignant ou d'un personnel d'éducation », introduite dans le projet de loi lors de la discussion au Sénat, ferait basculer dans une logique de recrutement local et signerait l'arrêt de mort d'un tableau de mutation fondé sur le barème.

Depuis le début de la mobilisation contre les réformes Blanquer, dans les écoles et les établissements, dans les AG de secteurs, les personnels débattent des moyens efficaces pour faire reculer le ministre. Face à un gouvernement qui refuse d'entendre les revendications, qui n'hésite pas à réprimer les manifestants et les syndicalistes avec une violence inouïe, il faut créer un réel rapport de force.

La question de la grève est au centre des discussions dans les AG. La grève pour gagner. La grève jusqu'au retrait. C'est pour cela que le SNFOLC75 appelle les personnels à se réunir en assemblées générales dès maintenant, pour décider dès maintenant de la grève. Et si les personnels décident de commencer la grève le 17, Le SNFOLC75 les soutiendra activement